La Lettre des Enseignants Du Nord

"S'opposer et proposer"

5 février 2008

PROPOSITIONS DU MINISTERE SUR L'UTILISATION DES 108 HEURES

Nous avons signé le relevé de conclusions !

Hier lundi, le Bureau National de SE-UNSA a décidé, à une majorité des deux tiers, d'engager la signature de notre syndicat. Cette signature a lieu à 18h30 au ministère avec le SGEN-CFDT.
Le SE-UNSA qui, dès novembre, avait des propositions s'appuyant sur les mandats de son congrès de mars 2007, a porté les revendications des collègues et a été entendu par le ministère.

Qu'avons-nous signé ?

Ce que revendiquait le SE-UNSA…

- **22h** pour travaux au sein des équipes pédagogiques et relations avec les parents

Les propositions finales du ministère

- **24h** (soit +6h par rapport au projet initial de septembre 2007) de travaux en équipes pédagogiques et relations avec les parents, **intégrant l'élaboration et le suivi des projets personnalisés de scolarisation pour les élèves handicapés**.

→ Le ministère reconnaît bien la nécessité d'heures pour rencontrer les parents (le volume horaire passant de 18 à 24 h) à hauteur de ce que les collègues disent souhaiter dans notre enquête :

http://sections.se-unsa.org/59/spip.php?article59

Ce que revendiquait le SE-UNSA…

- **12h** de conférences pédagogiques

Les propositions finales du ministère

- **18h** (soit +6h par rapport au projet initial de septembre 2007) d'animation pédagogique et de formation.

→ Inscrire 6 h de formation à l'intérieur des 108 heures, c'est pallier en partie à la baisse de volume de la formation continue qui est liée au nombre de stagiaires recrutés, en baisse. Bien entendu, le SE-UNSA sera particulièrement vigilant à ce que la formation continue, telle qu'elle existe, ne soit pas remise en cause.

Ce que revendiquait le SE-UNSA…

- **6h** de conseils d'école

Les propositions finales du ministère

- **6h** de conseil d'école obligatoire

→ Il y avait consensus sur ce point.

Ce que revendiquait le SE-UNSA…

➢ **68h** dévolues à l'aide aux élèves rencontrant des difficultés d'apprentissage ; heures consacrées au repérage des élèves, à des actions directes auprès d'eux, à la concertation et à l'organisation de ces aides (réunions d'équipe éducative, réunions de synthèse RASED …), aux rencontres avec les familles dans le cadre de ce suivi spécifique, aux actions de formation liées au dispositif d'aide aux élèves en difficulté.

Les propositions finales du ministère

➢ **60h** (soit -12h par rapport au projet initial de septembre 2007) consacrées à des actions directes auprès des élèves concernés **et au temps d'organisation correspondant**, ou à des interventions en petits groupes, par exemple en maternelle. Dans le cas où ces actions ne mobiliseraient pas tout ce temps pour un enseignant, les heures disponibles seront consacrées au renforcement du temps de formation hors la présence des élèves"

Dans le cas où ces actions ne mobiliseraient pas tout ce temps pour un enseignant ou tous les maîtres de l'école, les heures disponibles seront consacrées à renforcer le temps de formation hors de la présence des élèves.

A l'école maternelle, ce dispositif, comme les autres dispositifs de la prévention de la difficulté scolaire, sont centrées sur la première des priorités de cette école : la maîtrise orale de la langue française. Les enseignants d'école maternelle peuvent être amenés à intervenir auprès d'élèves du cycle des apprentissages fondamentaux à l'école élémentaire.

L'application de ces dispositions aux directeurs d'école fera l'objet d'un examen particulier.

➔ Le ministère accepte la revendication du SE-UNSA que les heures initialement dévolues au seul soutien aux enfants rencontrant des difficultés comprennent maintenant un temps d'organisation.

➔ La proposition du ministère laisse une grande souplesse quant à la mise en place des heures consacrées à l'aide aux élèves en situation de difficulté. La responsabilité en reviendrait au Conseil de Maîtres.

➔ Les enseignants de maternelle ne souhaitent pas tous, notre enquête le montre, intervenir à l'école élémentaire. Encore une fois, l'application du texte est très souple et la responsabilité de sa mise en œuvre revient aux Conseils de Maîtres qui auront vocation à se saisir très vite du dossier.

➔ Les directeurs d'école pourront utiliser une partie de ses 60 heures pour assumer un travail administratif : c'est le taux de décharge qui s'en trouve bonifié.

Pourquoi avons-nous signé ?

Tout simplement parce que le SE-UNSA défend un syndicalisme réformiste qui porte les revendications des collègues en s'appuyant, de la manière la plus démocratique qui soit, sur ses mandats de congrès, qui sait s'opposer à chaque fois que c'est nécessaire, qui sait se faire entendre et proposer et qui sait signer, encore une fois de la manière la plus démocratique, après avoir vérifié que ses mandats le lui permettent et soumis la décision à son Conseil National.

Compte tenu des avancées significatives que chacun(e) pourra apprécier, **dire NON eût été un coup de force**.

Compte tenu de la position du ministère qui avait accepté de discuter et prendre en compte les attentes des collègues, mais qui avait déclaré qu'il appliquerait le texte initial, et de manière rigide, en cas de refus des organisations, **dire NON eût été irresponsable**.

Alors que nous avons tous pu mesurer, lors des RISTT organisées dès l'automne, l'inquiétude et l'attente des collègues sur le sujet, **dire NON eût été une marque de mépris**.

Quand on veut arriver à l'heure, il vaut mieux éviter de partir en retard, et les mains dans les poches, surtout avec un président dont la stratégie est de vouloir toujours prendre ses interlocuteurs de vitesse. **Penser qu'il aurait pu en être autrement est une faute politique grave**.

Donnons-nous un blanc-seing à ce gouvernement ?

A un moment où le pouvoir attaque l'école sur de multiples fronts (droit de grève, annualisation du temps de travail, rémunération au mérite, laïcité,…), on pourrait le penser (certains, même, le crieront). **C'est tout l'inverse**.

En signant, avec le Sgen-CFDT, le relevé de conclusions sur les 108 heures, le SE-UNSA a montré au gouvernement que **la négociation est possible** et peut déboucher sur un accord, et, qu'en conséquence, **vouloir passer en force ne se justifie pas** et se justifiera de moins en moins aux yeux de l'opinion publique. Le SE-UNSA refuse de donner à Saint-Nicolas de Latran la possibilité de dire aux Français que notre syndicalisme est incapable d'avancer, comprenez la possibilité de mener les réformes de manière autoritaire.

Une leçon de démocratie, somme toute…

SERVICE MINIMUM DU MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE

Hier, lundi, dans le Nord/Pas-de-Calais, plus de 12000 élèves n'avaient pas d'enseignant !

Le ministre de l'Education Nationale, si prompt à mettre en place de service minimum en cas de grève des enseignants, doit être légèrement souffrant. Chaque mois, depuis maintenant près de deux ans, les élèves de maternelle et d'élémentaire sont sans maître toute une journée. Et le ministère ne fait rien, n'interpelle pas la presse, les parents, les maires, la bonne morale publique ? Eh non, le ministre ne fait rien… puisque c'est lui qui est responsable de cette situation aberrante !

Explication : hier, lundi, dans le Nord, 305 maîtres n'étaient pas remplacés, soit environ 1/30ème des collègues… Ce qui équivaut à une journée de classe en moins pour tous les enfants du département ! (voir Voix du Nord-région, lille+, 20 minutes, France 3 N/PdC des 5 et 6 février 2008).

Parce que, décidément, le mal est chronique…
Certes, il y certaines explications structurelles à ce besoin de remplacement : la profession s'est fortement féminisée et rajeunie et les deux tiers des moyens de remplacement sont mobilisés sur des congés de maternité. Puis il y a les stages, les remplacements longs… Et, au bout du compte, il n'y a plus de collègue à envoyer sur les congés de moins en moins courts : il est de plus en plus fréquent de constater des absences de deux semaines non pourvues.

C'est la fatalité ? Mon œil.
Le DRH de l'Inspection Académique nous avait dit en mars dernier que le département commencerait l'année en sous-nombre. Bien vu, l'artiste : -40 dès la rentrée, -80 quinze jours plus tard et ce chiffre n'a plus jamais baissé !

Et c'est comme ça dans la très grande majorité des départements. Titillé, on l'imagine bien, par ce problème récurrent, notre sourcilleux ministre devait faire quelque chose : ce sera 2500 recrutements possible au concours… En moins !

Ca c'est du chiffre, ça c'est du résultat, ça c'est de l'argent bien frais qui rentre dans les caisses de l'Etat ou, du moins, qui n'en sort pas. C'est Saint-Nicolas de Latran qui va être content !

Parce qu'au bout du compte, l'explication est bien là !
Il s'agit bien de faire des économies, de supprimer des dépenses en supprimant des emplois.

Certes, le ministère, en toute transparence, pourrait afficher ses convictions en fermant des classes. Mais, à quelques semaines des élections municipales auxquelles Saint-Nicolas entendait donner une dimension nationale….

Courageux, mais pas téméraire, le ministre décide de ne pas (trop) fermer de classes, mais il ne met personne dessus.

Et il sait pouvoir le faire, notre cher ministre, puisque désormais, sachant qu'ils ne seront pas remplacés, les collègues demandent à leur médecin de limiter leur arrêt à deux jours, voire ne s'arrêtent plus du tout !

Il sait aussi, notre cher ministre, que jamais un enseignant ne laisse un gamin à la porte de l'école. Ainsi, dans cette école du Valenciennois, où, comme dans toutes les grosses écoles où on ne remplace jamais, régulièrement dans l'année, chaque maître a dans sa classe deux ou trois gamins d'un collègue absent.

Ah ! On voudrait bien pouvoir bénéficier des taux d'encadrement des écoles privées. Au niveau national, les enseignants du privé représentent 20% de l'ensemble des enseignants et n'accueillent que 16,5% des élèves !

Alors, monsieur le ministre, à quand un service maximum de remplacement ?

3,7% = 0,5%

Si, si, c'est possible ! Comment ? En incluant, notamment, dans le calcul les mesures d'avancement alors que celles-ci sont inhérentes à la notion de carrière des fonctionnaires : ceux-ci gagnent peu en début de carrière, mais leur traitement évolue en fonction de l'avancement de la carrière.

Comme, depuis quinze ans, les enseignants du 1er degré ont été progressivement intégrés dans le corps des PE et ont donc pu terminer à un indice supérieur, le budget de l'Education Nationale s'en est trouvé augmenté mécaniquement.

Curieusement, c'est à un moment où, l'intégration des instits étant quasiment terminée, le budget pourrait se stabiliser voire baisser tout aussi mécaniquement, c'est à ce moment donc que notre mode de rémunération est remis en cause.

Alors, grand prince, Woerth installe "une *nouvelle garantie individuelle du pouvoir d'achat" qui,* explique-t-il, *"prendra la forme d'une prime versée dans l'année, sans démarche particulière, à tous les fonctionnaires d'État qui ont été moins revalorisés que l'inflation sur la période 2003-2007".* Autrement dit, les fonctionnaires qui n'ont pas pris d'échelon depuis cinq ans. Sachant que, hormis pour le 11ème échelon à l'ancienneté, les fonctionnaires prennent un échelon au maximum tous les cinq ans, ça ne devrait pas lui coûter fort cher… D'autant que ça ressemble déjà à l'actuelle prime de sommet de grade !

Petite question : si l'on inclut dans son salaire, les vacances, les yachts, les avions… payés par ses amis, combien font réellement les 172% que Saint-Nicolas s'est octroyés il y a quelques mois ?

FONCTION PUBLIQUE : Ce que Sarkozy veut faire…

Pour recevoir la brochure,
merci d'écrire à :

SE-UNSA,
Maison des Enseignants
32, bld Lebas – 59000 – LILLE
03.20.62.22.80 – 59@se-unsa.org

Travailler plus pour gagner plus ?

« C'est sur les heures supplémentaires qui correspondent à une charge supplémentaire que doit porter le plus gros effort. Dans la fonction publique, aussi, on doit gagner plus quand on travaille plus. Elles doivent, comme dans le secteur privé, être mieux payées que les heures normales. Elles serviront par exemple à rémunérer les enseignants qui encadreront les enfants après la fin de la classe ou les fonctionnaires qui travailleront davantage pour que les guichets soient ouverts au public le samedi. »

On voit l'application de l'adage présidentiel dans les collèges :
1-On a supprimé des postes dans le cadre de l'abrogation du décret de 50.
2-On a rendu une partie de ces postes sous forme d'heures supplémentaires uniquement aux établissements RAR ou REP.
3-Il y a tellement d'heures qu'immanquablement **un certain nombre sera récupéré**.
Tous les collègues n'y ont donc pas accès.
Les heures supplémentaires sont bien destinées aux enfants en difficulté.
Il ne s'agira donc de les ventiler ni en fonction d'un souhait de l'enseignant de travailler plus ni pour répondre aux aspirations des parents et des enfants en termes d'offre éducative.
Dans le primaire, ce sont des heures pour les élèves **pour qui la journée est déjà trop longue**. **Pour les heures supp, voir le maire !**

VIOLENCE A L'ECOLE

Au-delà d'un geste

Il n'est pas juste qu'un enfant reçoive une gifle à l'école, comme il n'est pas juste non plus qu'un enseignant soit chahuté voire frappé par un élève ou un parent. L'école ne doit, pour personne, être un endroit où l'on subit, mais un endroit où l'on échange, où on essaie et où on s'essaie, où l'on s'enrichit, où l'on grandit… Adulte comme enfant, d'ailleurs.

Ce devrait être ça. Mais notre école plie sous le poids de la violence ordinaire qu'elle ne parvient plus à contenir hors de ses murs. Faut-il se résigner et considérer que l'école ne peut qu'accompagner ce phénomène et doit renoncer à son ambition d'éduquer nos têtes blondes au « vivre ensemble » ?

Bien entendu, non. Mais il faut que les pouvoirs publics rendent à l'école les moyens de son ambition :
-d'abord des emplois de personnels pour pallier à la disparition des MI-SE, des personnels formés à l'écoute, à la gestion des conflits, membres de plein droit des équipes éducatives,
-ensuite des actions de formation continue portant sur la gestion des conflits et la psychologie du développement,
-enfin une politique de carte scolaire qui encourage la mixité sociale et non la ghettoïsation.

L'ambition de l'école publique est bien de permettre à chaque enfant de s'épanouir, de se cultiver, de se former, notamment au sein d'un groupe, en échangeant avec les adultes et avec ses pairs.

PETITION

Nous dénonçons la déliquescence du climat dans nos établissements et assurons notre collègue de Berlaimont de notre soutien plein et entier.
Pour signer la pétition :
http://sections.se-unsa.org/59/spip.php?article57

STAGES DE RATTRAPAGE

Pour le ministre aussi ?

Qu'il faille lutter contre l'échec scolaire et permettre à tous les enfants de réussir leur scolarité, nous en convenons sans hésiter ! Par contre, que cet objectif louable soit utilisé comme un hochet par le ministre est intolérable !

Votre enfant a des difficultés en lecture ? Pas de problème, l'Education Nationale le prend en charge après la classe !
Votre enfant a des difficultés en math ? Pas de problème, l'Education Nationale le prend en charge une semaine aux vacances d'hiver !
Votre enfant a du mal à mémoriser ses leçons ? Pas de problème, l'Education Nationale le prend en charge une semaine aux vacances de printemps !
Des problèmes en grammaire ? Une semaine en juillet !
Des difficultés en conjugaison ? En août !
En anglais ? A la toussaint !
En chinois ? A Noël !

Dans son catalogue, Darcos oublie quelques petites choses : des rations de vitamines C pour les gamins (prévoir boîtes d'1 kg), des grilles de mots croisés pour les parents, et des sous pour payer les heures supplémentaires des enseignants.

Il oublie aussi trois choses fondamentales : qu'un enfant n'apprend vraiment que lorsqu'il est motivé pour le faire, que l'éducation d'un enfant se fait avec les parents, pas à leur place, enfin que c'est à l'école, pendant le temps scolaire, de garantir la réussite de tous les élèves… A condition qu'elle en ait réellement les moyens.

Propositions du SE-UNSA pour la formation de nos chers ministres : stage de rattrapage du pouvoir d'achat, stage de rattrapage des postes supprimés, stage de rattrapage d'un haut niveau de retraite, …

NOM : ..... PRENOM : .....

Adresse : .....

.....

Tél : ..... Mél : .....@.....

☐ souhaite adhérer au SE-UNSA

☐ souhaite recevoir les parutions du SE-UNSA

Si vous souhaitez recevoir la visite d'un(e) délégué(e) du Personnel SE-UNSA, merci de compléter la fiche ci-dessous et de la retourner à :

Maison des Enseignants

32 Bd Lebas 59000 LILLE

SE-UNSA	Demande de visite d'un(e) Représentant(e) du Personnel **SE-UNSA**

Je soussigné(e) .....

Enseignant(e) à l'école .....

de ..... tél .....

demande, en accord avec le(la) directeur(trice) de l'école, le passage d'un(e) délégué(e) du Personnel SE-UNSA

(précisez lequel éventuellement .....),

afin d'être informé(e) sur :

☐ l'avancement

☐ l'intégration PE et hors-classe

☐ le calcul du montant de la pension

☐ le mouvement du Personnel

☐ les opérations de changement de département

☐ le travail à temps partiel, le congé parental, la disponibilité…

☐ la position du SE-UNSA sur le(s) sujet(s) suivant(s) :

.....

☐ autres .....

Coordonnées personnelles

Nom, Prénom : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

Mél : .....

Date : ..... Signature :

Fiche téléchargeable à :

http://sections.se-unsa.org/59/spip.php?rubrique19

NBI EN CLIS

Je suis non titré. J'y ai peut-être droit…

Le SE-UNSA 59 vient d'informer, par courrier individualisé, l'ensemble des collègues non titrés du département qui, à notre connaissance, exercent, ou ont exercé depuis moins de quatre ans, en Clis (Classe d'Intégration Scolaire) de la possibilité de percevoir les 27 points de NBI (nouvelle bonification indiciaire) mensuels (soit environ 100 € net).
Si vous connaissez des collègues qui puissent bénéficier de cette NBI, ou si vous êtes concerné(e) vous-même, n'hésitez pas à nous contacter :
59@se-unsa.org ou 03 20 62 22 81.

LAICITE

Sauvegardons la laïcité de la République

Les organisations et personnalités signataires rappellent solennellement que, selon l'article 1er de la Constitution, la France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Ces quatre termes indissociables définissent des principes qui s'imposent à tous, au premier rang desquels le Président de la République. Or, les déclarations récentes de Monsieur Sarkozy, mêlant ses convictions personnelles et sa fonction présidentielle, portent atteinte à la laïcité de la République.

La mise en cause de ce principe constitutionnel indispensable à la paix civile est inacceptable. Depuis 1905, grâce à la loi de Séparation des Eglises et de l'Etat, la République assure à chaque citoyen la liberté de conscience, garantit sa liberté de croire ou de ne pas croire et de pratiquer le culte de son choix, de n'en pratiquer aucun ou de pouvoir en changer. Elle permet ainsi de vivre ensemble, dans le respect de chacun, quelles que soient ses origines, ses choix philosophiques ou ses convictions religieuses.

Dans notre République et notre société multiculturelle, la diversité doit être richesse et non source de conflit. Pour cela, la laïcité, assurant l'égalité en droit des citoyens dans le respect des lois de la République, permet à la fois l'expression du pluralisme des convictions et la recherche de valeurs communes pour construire une communauté de destin.

Dans un monde aujourd'hui global et de plus en plus complexe, où se multiplient les voies d'accès à l'information et aux connaissances, et où explose la médiatisation des événements et de la pluralité des représentations du monde, seule la laïcité permet l'émancipation de tous en favorisant le libre accès au savoir et à la culture et le discernement de chacun pour un libre choix de vie, par une démarche rationnelle et critique faisant toute leur place au doute, à l'imagination et à la créativité.
C'est pourquoi, les organisations et personnalités signataires s'opposeront à toute tentative qui mettrait, de fait, en cause la laïcité par une modification du contenu de la loi de 1905.

A l'heure où nos concitoyens éprouvent des difficultés et des inquiétudes croissantes, elles les appellent à promouvoir la laïcité comme une exigence partagée avec la ferme volonté de bâtir ensemble une société où la justice sociale assurera, quotidiennement, pour toutes et pour tous, la liberté, l'égalité et la fraternité.

Signez la pétition : http://www.appel-laique.org/